

I. N. A. O.
COMMISSION PERMANENTE DU COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS LAITIERES, AGROALIMENTAIRES ET FORESTIERES
Séance du 15 novembre 2016
<i>Résumé des décisions prises</i>
2016-500

Etaient présents :

Président : Jean-Charles ARNAUD

Membres de la commission permanente :

Mme BROUEILH Marie-Lise.

MM. BOCHET Yvon, CASABIANCA François, CHAMBON Dominique, CHASSARD Patrice, DONGÉ Luc, FESQUET Richard, GLANDIERES Robert, GOARIN Maurice, LACOSTE Michel, NALET Michel, NASLES Olivier ROBERT Bernard, VALAIS Albéric, VERMOT-DESROCHES Claude.

Commissaire du gouvernement ou son représentant :

Mme Valerie PIEPRZOWNIK

Représentants de l'administration :

Mmes : DEGERY Nathalie et Alexandra MARIE.

Etaient excusés :

Membres de la commission permanente :

MM. TEULADE Christian, TRONC Didier.

Agents INAO :

Mmes : Marie-Lise MOLINIER, Christelle MARZIN, Alexandra OGNOV, Diane SICURANI.
MM Jean-Luc DAIRIEN, Samuel POISSON

* *

*

2016-501	Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières en sa séance du 15 septembre 2016 La commission permanente a validé le résumé des décisions prises.
2016-502	AOP « Pomme du Limousin » - Identification parcellaire - Rapport de la commission d'experts La commission permanente a pris connaissance et a validé le rapport de la commission d'experts et ses conclusions à savoir le maintien en AOP d'une partie (47075 m ²) de l'unité homogène de production (UHP) et l'exclusion du reste de l'UHP. Par commodité du panneautage, ces parties de parcelles porteront respectivement les N°18 et 20.
2016-503	AOC Ail violet de Cadours – Demande d'enregistrement en AOP - Réponses aux questions de la Commission européenne La commission permanente a pris connaissance du projet de réponse aux questions de la Commission européenne, du document unique et du cahier des charges modifiés. La numérotation des chapitres du cahier des charges devra être revue avant son envoi à la Commission européenne. Elle a approuvé le projet de cahier des charges en vue de la transmission à la Commission européenne des documents relatifs à la procédure d'enregistrement en AOP.
2016-5QD1	AOP Cantal ou Fourme de Cantal – Point d'information sur la consolidation du cahier des charges de l'AOP Monsieur Lacoste sort de la salle pendant la présentation du dossier. La commission permanente a noté que les courriers transmis par l'ODG permettent de débloquer la situation relative aux tunnels d'affinage, à la modification de l'aire géographique et au cahier des charges consolidé. Elle a pris connaissance de la volonté de l'ODG d'engager une réflexion visant à modifier le cahier des charges. Les modifications envisagées n'ont pas été communiquées à ce stade. La commission permanente a pris acte de cette volonté de retravailler le cahier des charges et a indiqué qu'une commission d'enquête pourra être désignée par le prochain comité national dans sa nouvelle mandature.

Prochaine commission permanente le 26 janvier 2017